Image not found or type unknown

changement de statut etudiant a salarie

Par **kiki000**, le **18/11/2010** à **15:49**

Bonjour,
je suis étudiant en France depuis 5 ans , je suis actuellement en M1 physique , j'ai pas encore fini mes études , je travailler a cote en temps partielle dans un restaurant libanais des 2006 jusqu'à maintenant en tant que CDI .
mon patron cette année ma propose de travailler en temps complet mais ma carte de séjour étudiant ne me le permet pas , donc j'ai parti a la préfecture pour demander un changement statut d'étudiant a salarie , j'ai pris le dossier et mon patron avec l'expert comptable me les a rempli et je l'ai déposé le 22/09/2010 et après une semaine j'avais déposé le dossier de renouvellement de ma carte de séjour étudiant qui expire le 22/10/2010 .

Le dossier de changement statut a été accepte par la préfecture , mais après une semaine mon patron a reçu un courrier de la direction departementale du travail et de l'emploi disant qu'il manquait les justificatifs comment il m'a trouver et d'où (donc ca veut dire une lettre de l'ANPE), le problème c'est que mon patron il savait pas qu'il faut faire ca , car ce restaurant a été ouvert le 01/01/2006 et moi j'avais commencer a travailler chez lui des son ouverture donc il n'avait pas besoin de faire une inscription a l'ANPE pour avoir un cuisinier libanais, d'où c'est mon cas .
Le lendemain j'ai parti a la préfecture pour expliquer ce qui c'est passer avec mon patron , ils m'ont dis qu'il faut dire a ton patron de faire une lettre de dérogation pour le préfet et attendre une réponse .

La semaine dernière j'avais reçu ma carte étudiant , mais jusqu'à maintenant j'ai pas eu de réponse pour le dossier de mon changement statut d'étudiant a salarie .

Est ce qu'il quelqu'un peuvent m'aider dans ma situation s'il vous plait ?
Merci d'avance pour vos reponse

Par **jruiced**, le **21/11/2010** à **19:13**

Bonjour,

Notre société accompagne les étrangers dans leurs démarches administrative au regard de leurs droits. Notre but est d'analyser, vous écouter, vous accompagner dans vos démarches. Nous vous proposons un accompagnement personnalisé et disponible 24h/24. Vous avez la possibilité entre deux formules, une consultation ou une consultation et un accompagnement. Si vous souhaitez recevoir notre plaquette d’information, des renseignements sur nos

prestations et les tarifs, vous pouvez nous contacter au 06 31 92 78 44 ou par mail a.droits.e@orange.fr

Cordialement

Société A.D.E. (Accès aux Droits des Etrangers)

Tél : 06 31 92 78 44
Mail : a.droits.e@orange.fr
www.ade.site-fr.fr (en construction)
N° Siret : 51935166200019

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés